



DIRECTION CHARGÉE DE L'INSPECTION GÉNÉRALE ET DE L'AUDIT
DE LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

Décision du 3 mai 2023 portant subdélégation de signature pour la Direction chargée de l'inspection générale et de l'audit de la Caisse des dépôts et consignations

CDC-DSD23032

L'inspecteur général et directeur de l'audit du groupe de la Caisse des dépôts et consignations,
Vu le titre X de la loi sur les finances du 28 avril 1816 modifié ;
Vu le code monétaire et financier, notamment les articles L. 518-2 et suivants et R. 518-0 et suivants ;
Vu l'arrêté du 28 avril 2023 portant organisation de la Caisse des dépôts et consignations ;
Vu l'arrêté du 3 mai 2023 portant délégation de signature pour l'Inspection générale et la direction chargée de l'audit de la Caisse des dépôts et consignations, notamment son article 2,

Décide :

Article 1

Subdélégation est donnée à M. Christian Costrejean, directeur adjoint de la Direction chargée de l'inspection générale et de l'audit de la Caisse des dépôts et consignations, à l'effet de signer, au nom du directeur général, tous actes, dans la limite des attributions de la direction chargée de l'inspection générale et de l'audit de la Caisse des dépôts et consignations, y compris, en cas d'absence ou d'empêchement de M. Arnaud Freyder, tous actes relatifs à la passation et à l'exécution des marchés publics et de leurs avenants passés par la Caisse des dépôts et consignations pour répondre à ses besoins.

Article 2

La présente décision entre en vigueur immédiatement à compter de sa publication sur le site internet de la Caisse des dépôts et consignations.

Fait le 3 mai 2023,

M. Arnaud Freyder